



## FOURTH INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE SAFE SCHOOLS DECLARATION

Abuja, NIGERIA  
25-27 OCTOBER 2021

9 septembre 2021

Abuja, Nigéria

### **UN APPEL À L'APPROBATION UNIVERSELLE ET À LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION SUR LA SÉCURITÉ DES ÉCOLES**

Au cours de la dernière décennie, le Nigéria a été témoin d'attaques contre l'éducation et, dans une tentative de trouver une approche multilatérale pour résoudre cette menace, le Nigéria a rejoint le premier groupe de 37 pays qui ont approuvé la [Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#) le 29 mai 2015. L'honorable ministre de l'Éducation a signé la lettre d'adhésion le 8 mars 2018. Elle a été suivie de l'approbation de la ratification par le président Muhammadu Buhari en décembre 2019. En signant et en ratifiant la Déclaration, le Président Muhammadu Buhari a formellement déclaré l'acceptation par le Nigéria de mettre en œuvre les dispositions des [Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés](#).

Le cadre de la Déclaration a permis au Nigéria de développer systématiquement des stratégies et des mécanismes pour protéger l'éducation. En s'appuyant sur les Lignes directrices de la Déclaration, le Nigéria a élaboré une Politique nationale pour la sûreté, la sécurité et les écoles sans violence, en réponse aux besoins des enfants et à la violence qui les affecte, au sein et autour des écoles. En outre, nous avons identifié et mis en place des mécanismes pour faire face à toutes sortes de risques qui affectent le bien-être des apprenants, des enseignants, des utilisateurs de l'école et de la communauté scolaire afin d'assurer la sûreté et la sécurité des écoles au Nigeria. Les Normes minimales pour des écoles sûres récemment élaborées communiqueront les mécanismes à mettre en place par toutes les écoles afin de faire face à toutes sortes de risques et de violence pour la poursuite de la scolarité à tout moment. En outre, le Guide du formateur sur la Déclaration et les Manuels des participants sont actuellement utilisés pour former les agences de sécurité et les organisations de défense des droits humains à la protection de l'éducation. Dans la situation où nous nous trouvons en tant que nation, l'approbation de la Déclaration a tracé une voie pratique pour protéger le droit à l'éducation dans notre contexte.

**Le Nigéria accueillera la 4<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur la [Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#) en partenariat avec l'Argentine, la Commission de l'Union africaine, l'Espagne, la Norvège et la Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques (Global Coalition to Protect Education from Attack, GCPEA). La conférence se tiendra du 25 au 27 octobre 2021 à Abuja, au Nigéria, et aussi virtuellement. Le thème de la conférence de cette année est « Garantir une éducation sûre pour tous : de l'engagement à la pratique ».**



## FOURTH INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE SAFE SCHOOLS DECLARATION

Abuja, NIGERIA  
25-27 OCTOBER 2021

La Conférence d'Abuja vise à :

- Partager les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des engagements clés de la Déclaration afin d'inspirer d'autres États à adapter ces pratiques dans leur propre contexte ;
- Forger une coopération mondiale et renforcer la coordination pour protéger l'éducation et décourager l'utilisation militaire des écoles et des universités, en réunissant les ministères de l'Éducation, de la Défense, de la Justice et des Affaires étrangères, ainsi que des organisations multilatérales et de la société civile, afin de discuter des mesures de prévention et de réponse ;
- Identifier les actions que les gouvernements peuvent entreprendre pour mieux assurer la responsabilisation des attaques contre l'éducation et la justice pour les survivants, en créant et en renforçant des mécanismes juridiques internationaux et nationaux.

Les gouvernements qui adhèrent à la Déclaration s'engagent à prendre des mesures concrètes pour améliorer le signalement des attaques contre l'éducation ; enquêter sur les allégations de violations du droit national et international applicable et, le cas échéant, poursuivre dûment les auteurs ; et assurer la poursuite de l'éducation pendant les conflits armés. Les États signataires s'engagent également à utiliser les [Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés](#), dans la mesure du possible et de façon appropriée. Les Lignes directrices sont un outil pratique non contraignant qui offre des conseils aux parties au conflit pour qu'elles fassent preuve de retenue dans l'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires, contribuant ainsi à préserver le caractère civil de ces installations. En outre, les États signataires soutiennent des réunions régulières – renforçant le dialogue et la coopération internationale dans la protection de l'éducation.

**À la suite des approbations récentes de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Ghana, de l'Algérie, du Timor-Leste, du Mexique, du Togo et du Sénégal, [111 États](#) ont désormais adhéré à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.** Cela représente une majorité significative de tous les membres de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Organisation des États américains et de l'Union européenne. Le soutien à la Déclaration est venu des plus hauts niveaux de l'ONU, notamment le Secrétaire général Antonio Guterres, qui a exhorté tous les États membres de l'ONU à l'approuver. Un certain nombre d'États signataires ont commencé à mettre en œuvre les engagements contenus dans la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et certains exemples sont inclus dans le document [Impact pratique de la Déclaration](#)



## FOURTH INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE SAFE SCHOOLS DECLARATION

Abuja, NIGERIA  
25-27 OCTOBER 2021

[sur la sécurité dans les écoles](#) (en anglais) et dans la [Banque de ressources de mise en œuvre](#).

**Excellence, dans l'intention de parvenir à l'approbation universelle de la Déclaration, la Conférence offre l'occasion à davantage d'États membres d'annoncer leur approbation et de s'engager à sauvegarder l'éducation en période de conflit.** Conformément à l'engagement de votre gouvernement à protéger l'éducation en période de conflit, nous vous prions de souligner son approbation avant ou pendant la prochaine conférence. La procédure d'approbation de la Déclaration consiste à envoyer une lettre signée par un représentant du gouvernement au ministère norvégien des Affaires étrangères, soit par l'intermédiaire d'une ambassade soit d'une mission permanente, à tout moment.

Nous sommes impatients d'accueillir officiellement votre pays comme l'un des nouveaux États signataires lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence internationale à Abuja, au Nigéria.

**Malam Adamu Adamu**  
**Ministre de l'Éducation**

**Major-général Bashir Salihi Magashi (rtd)**  
**Ministre de la Défense**

**Geoffrey Onyeama**  
**Ministre des Affaires étrangères**